

# Le cadre de vie des ménages les plus pauvres

Cyril Rizk, division Conditions de vie des ménages, Insee

**D**ans les villes, les ménages ayant le niveau de vie le plus bas habitent plus fréquemment que les autres dans un cadre de vie dégradé. Ils sont beaucoup plus nombreux à rencontrer des problèmes liés à leur logement et ils se déclarent plus souvent gênés par les nuisances urbaines (bruit, pollution, vandalisme).

Plus d'un ménage urbain pauvre sur quatre habite un logement trop petit par rapport au nombre d'occupants ou bien qui a des problèmes d'humidité, de chauffage ou d'inconfort général.

La fréquence des problèmes de bruit, de pollution ou de vandalisme, dépend principalement du type de quartier. Les habitants des cités ou des ZUS, surtout dans les grandes agglomérations, y sont plus exposés que ceux des autres quartiers. En raison des prix plus modérés des logements, les ménages à bas niveau de vie y sont plus nombreux et cela explique pourquoi globalement ils se plaignent plus du bruit et sont plus souvent confrontés au vandalisme.

Il n'existe pas de définition simple du cadre de vie qui englobe le logement lui-même mais aussi le quartier. Ici, on a évalué la qualité de ce cadre de vie à partir de questions portant sur des problèmes (confort du logement) ou des nuisances (quartier trop bruyant). Un cadre de vie de qualité se définira comme un cadre de vie qui en serait exempt.

Plus un ménage dispose d'un revenu élevé, plus il est à même de choisir un logement spacieux et confortable dans un quartier « agréable ». En effet, la qualité du cadre de vie offerte par un logement au regard de son confort et de sa localisation détermine fortement son coût.

Dans quelle mesure les 10 % de ménages urbains dont le niveau de vie est le plus bas (*définitions*) sont-ils plus touchés que les autres ménages urbains par les désagréments qui altèrent la qualité du cadre de vie ? Déterminer les effets propres du revenu sur le cadre de vie mais aussi ses effets indirects via le statut d'occupation du logement (locataire ou propriétaire) ou le quartier (taille de l'agglomération, quartier pavillonnaire ou cité etc.) permet de mieux appréhender cette question.

## Un logement trop petit pour un quart des ménages pauvres

Le cadre de vie dans sa composante « logement » diffère considérablement selon les revenus, surtout dans les grandes agglomérations. Par exemple, 28 % des ménages à bas niveau de vie habitent dans un logement qui ne comporte pas un nombre de pièces suffisant compte tenu de la composition du ménage (*sources*). Moins de 10 % des autres ménages urbains sont dans ce cas (*tableau 1*). À l'inverse, peu de ménages pauvres (13 %) disposent d'une pièce de plus alors que c'est le cas de 37 % des autres ménages.

En ville, être propriétaire réduit fortement la probabilité d'habiter un logement trop petit ; *a contrario* les locataires sont bien plus souvent à l'étroit. Pour les ménages à bas niveau de vie, la différence selon le statut d'occupation du logement est particulièrement marquée : il manque au moins une pièce pour 32 % des ménages pauvres locataires contre 15 % pour leurs homologues propriétaires. Par ailleurs, les ménages pauvres locataires auprès d'organisme HLM sont moins fréquemment à l'étroit (25 %) que ceux qui louent dans le parc privé (42 %).

Pour l'ensemble des ménages urbains et pour les pauvres *a fortiori*, plus il y a d'enfants au foyer, plus le surpeuplement est fréquent. Ainsi, 51 % des familles pauvres de trois enfants et plus vivent à l'étroit dans leur logement. Ces familles nombreuses représentent 25 % des ménages à bas niveau de vie.

INSEE  
PREMIERE

## Un problème de confort pour près de la moitié des ménages pauvres

Environ 28 % des ménages à bas revenu considèrent que leur logement est humide, 26 % estiment qu'il est mal chauffé et 25 % qualifient de « mauvais » son état général. L'un au moins des trois défauts se retrouve dans le logement de 46 % des ménages pauvres et ils se cumulent (deux problèmes de confort au moins [définitions]) pour plus de 22 % d'entre eux. Leur fréquence est deux à trois fois moindre chez les autres ménages.

Concernant ces problèmes d'humidité ou de chauffage, la situation financière du ménage est donc discriminante mais le statut d'occupation du logement l'est plus encore. Alors que moins de 5 % des ménages propriétaires déclarent que leur logement est mal chauffé, 20 % des locataires sont dans ce cas. De même, l'humidité est deux fois plus fréquente chez un locataire que chez un propriétaire.

Les ménages à bas niveau de vie rencontrent plus souvent que les autres des problèmes de confort en partie du fait de la faiblesse de leur revenu mais surtout parce qu'ils sont bien plus souvent locataires que propriétaires (encadré). Pour les ménages pauvres locataires, les problèmes de confort sont encore plus fréquents dans le parc privé que dans le parc HLM : 32 % des ménages pauvres locataires du parc privé sont confrontés à au moins deux problèmes de confort contre moins de 8 % lorsqu'ils sont propriétaires.

## Des nuisances plus fréquentes

En milieu urbain, les principales nuisances environnementales sont le bruit et la pollution de l'air. Le bruit gêne souvent chez eux 32 % des ménages pauvres et 25 % des autres ménages (tableau 2). En ce qui concerne la pollution ressentie à domicile, la gêne est moins fréquente et l'écart entre ménages à bas niveau de vie et les autres est moins significatif (respectivement 14 et 11 %). Pour ces deux nuisances, les différences entre ménages à bas niveau de vie et autres ménages sont certes moindres que pour le confort du logement mais elles se font toujours dans un sens défavorable aux premiers.

Quelle que soit la taille de la ville où ils habitent, les ménages pauvres se plaignent plus souvent du bruit que les autres sachant que, pour l'ensemble des ménages, la gêne est plus forte dans les grandes agglomérations. Dans l'unité urbaine de Paris, 41 % des ménages les plus pauvres se déclarent gênés, 35 % dans les grandes villes de province, soit 10 % de plus que les autres ménages.

## Les pauvres habitent plus fréquemment les quartiers bruyants

Dans les quartiers pavillonnaires, le bruit gêne environ 18 % des ménages et les ménages pauvres ne s'y distinguent pas des autres. Dans les cités et les grands ensembles, cette proportion est deux fois plus élevée (36 %) et la différence

entre ménages selon leur niveau de vie est faible (graphique 1). Dans un même type de quartier, le niveau de nuisances sonores est ressenti de façon similaire par tous les ménages. Mais les quartiers les plus exposés, et donc les plus accessibles financièrement, sont ceux où les ménages à faible revenu sont les plus nombreux (encadré).

C'est le cas des ZUS où le bruit indispose plus de 39 % de l'ensemble des ménages et où les ménages du premier

### La pauvreté urbaine

Les ménages urbains à bas niveau de vie ne se répartissent pas uniformément dans les villes. Ils sont plus nombreux en proportion dans les grandes agglomérations de province que dans l'unité urbaine de Paris. Ils sont aussi plus présents dans les villes centres que dans les banlieues. Pour l'ensemble de la population urbaine, la répartition entre ville centre et banlieue est de 57 % et 43 % alors que 65 % des ménages pauvres habitent en villes centres et 35 % en banlieue.

L'approche pertinente pour révéler les logiques de discrimination spatiale n'est pas l'opposition ville centre-banlieue car ce sont des espaces eux-même très hétérogènes. Du point de vue des revenus, les quartiers pavillonnaires et les cités ou grands ensembles s'opposent davantage. Moins d'un quart des ménages urbains à bas niveau de vie habite dans un quartier pavillonnaire alors que c'est le cas de plus de 35 % des autres ménages. À l'inverse, 28 % des ménages pauvres vivent dans une cité ou un grand ensemble soit une proportion deux fois supérieure à celle des autres ménages. On retrouve ce même rapport du simple au double sur les quartiers classés en ZUS (zone urbaine sensible) : plus de 20 % des ménages à bas niveau de vie y habitent contre 9 % des autres ménages.

Pour des motifs financiers évidents, la répartition entre propriétaires et locataires est bien différente entre les ménages à bas niveau de vie et les autres. Si un ménage urbain sur deux est propriétaire de son logement ou accédant à la propriété, moins de 25 % des ménages pauvres sont l'un ou l'autre. La location est donc très majoritaire chez les ménages du premier décile de niveau de vie. En particulier, 42 % d'entre eux sont locataires auprès d'un organisme de HLM, ce qui correspond bien à la vocation des ces derniers, alors que moins de 20 % des autres ménages louent dans le parc social.

## 1 Le logement

### Qualité du cadre de vie des ménages urbains

En %

Caractéristiques du logement	Ensemble des ménages	Ménages du 1 <sup>er</sup> décile de niveau de vie	Autres ménages
<b>Nombre de pièces</b>			
Insuffisant	10	28	8
Juste suffisant	56	59	55
Largement suffisant	34	13	37
<b>Problèmes de confort<sup>1</sup></b>			
Humide	15	28	14
Mal chauffé	12	26	11
En mauvais état	10	25	8
Au moins un des défauts cités	26	46	24
Au moins deux des défauts cités	9	22	7

1. Proportion de ménages qui considère que ce problème s'applique à leur logement, par exemple 15 % des ménages considèrent que "le logement est humide".

Champ : ménages dont la résidence principale est située dans une unité urbaine, hors ménages dont la personne de référence est étudiant.

Source : Enquête permanente sur les conditions de vie et partie variable "Vie de quartier", avril-juin 2001, Insee

## ② Le bruit, la pollution et le vandalisme

### Qualité du cadre de vie des ménages urbains

En %

	Ensemble des ménages	Ménages du 1 <sup>er</sup> décile de niveau de vie	Autres ménages
<b>Le bruit au domicile est gênant</b>			
Souvent	25	32	25
De temps en temps	24	25	24
Rarement ou jamais	51	43	51
<b>La pollution au domicile est gênante</b>			
Très	11	14	11
Moyennement	14	12	14
Pas du tout	75	74	75
<b>Des actes de vandalisme se produisent</b>			
Souvent	17	26	16
De temps en temps	22	20	22
Rarement ou jamais	57	49	58
Ne sait pas	4	5	4

Champ : ménages dont la résidence principale est située dans une unité urbaine, hors ménages dont la personne de référence est étudiant.

Source : Enquête permanente sur les conditions de vie et partie variable "Vie de quartier", avril-juin 2001, Insee

décile de revenu sont plutôt moins nombreux à se plaindre (36 %). Mais à eux seuls, les ménages pauvres des ZUS représentent 20 % des ménages pauvres alors que seulement 8% des autres ménages y vivent ce qui influence fortement la proportion globale de ménages pauvres souvent gênés par le bruit. Ainsi, être pauvre n'augmente pas la probabilité de se déclarer souvent gêné par le bruit mais celle d'habiter un quartier plus bruyant que les autres.

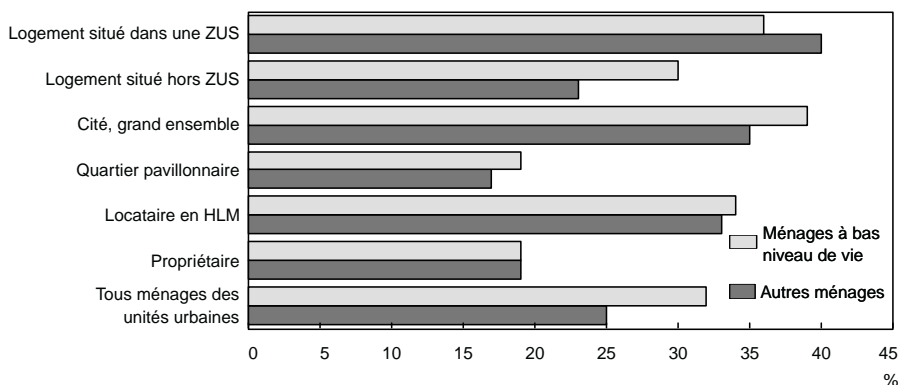
### Un quart des ménages pauvres constatent souvent du vandalisme

À la question « au cours des deux dernières années, est-il arrivé dans votre quartier que des équipements collectifs aient été détruits ou détériorés volontairement ? », 26 % des ménages pauvres urbains répondent « oui souvent » alors qu'ils ne sont que 16 % parmi les autres ménages. Dans les unités urbaines petites et moyennes, la proportion de ménages pauvres souvent confrontés au vandalisme est deux fois plus élevée que celle des autres ménages. Dans les grandes unités urbaines où le vandalisme est plus fréquent, environ 20 % des ménages n'appartenant pas au premier décile de revenu constatent souvent des actes de vandalisme dans leur quartier contre plus de 30 % pour les ménages pauvres avec un pic à 34 % dans l'unité urbaine de Paris.

Comme pour le bruit, les disparités entre les ménages pauvres et les autres sur la question des actes de vandalisme résultent plus du type de quartier et du statut d'occupation du logement que du fait même d'être pauvre (graphique 2). Dans les quartiers classés en ZUS, 47 % des ménages déclarent que des actes de destruction volontaires se produisent souvent tandis que hors ZUS, cette proportion n'est plus que de 13 %. Par ailleurs, 38 % des ménages habitant en cité ou en grand ensemble et 34 % des locataires en HLM font la même déclaration, alors qu'à l'inverse propriétaires et habitants d'une zone pavillonnaire sont trois à quatre fois moins fréquemment confrontés au vandalisme.

Le cadre de vie des ménages à bas niveau de vie est plus fréquemment dégradé que celui des autres ménages mais tous les ménages pauvres ne sont

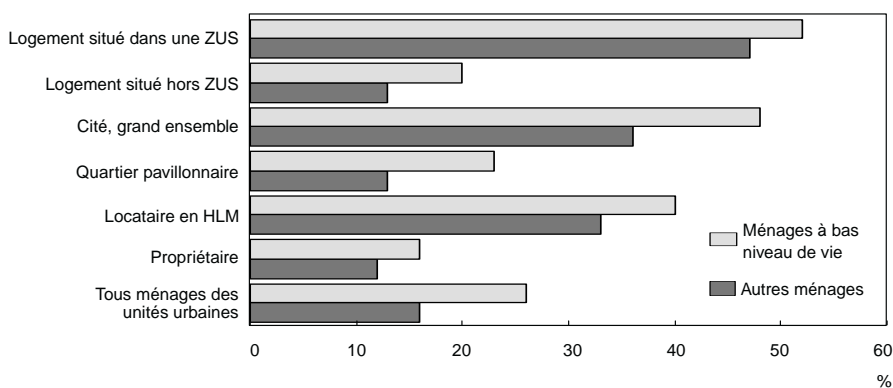
### ① Gêne causée par le bruit selon le type de quartier ou le statut d'occupation du logement



Champ : ménages dont la résidence principale est située dans une unité urbaine, hors ménages dont la personne de référence est étudiant. Lecture : 36 % des ménages à bas niveau de vie des ZUS se déclarent souvent gênés par le bruit.

Source : Enquête permanente sur les conditions de vie et partie variable "Vie de quartier", avril-juin 2001, Insee

### ② Le vandalisme selon le type de quartier ou le statut d'occupation du logement



Champ : ménages dont la résidence principale est située dans une unité urbaine, hors ménages dont la personne de référence est étudiant. Lecture : 52 % des ménages à bas niveau de vie des ZUS constatent souvent des actes de vandalisme.

Source : Enquête permanente sur les conditions de vie et partie variable "Vie de quartier", avril-juin 2001, Insee

pas confrontés à la même situation. Près d'un tiers (31 %) des ménages pauvres n'est pas dans un logement trop petit ou inconfortable et ne rencontre dans son quartier aucune des trois nuisances évoquées. Toutefois, les autres ménages sont eux près d'un sur deux (49 %) à échapper à ces problèmes.

## Sources

Les données présentées ici sont extraites de l'enquête « Vie de quartier ». Environ 10 000 ménages ont répondu aux questionnaires sur une période allant d'avril à juin 2001. Parmi eux, 8 500 habitent dans une unité urbaine et n'ont pas comme personne de référence un étudiant. Seules leurs réponses sont prises en compte dans l'article. Les ménages interrogés (ménages dits ordinaires) disposent d'un logement. Les ménages en situation de grande pauvreté (sans domicile, individus hébergés en institution) échappent donc à l'enquête.

Si un ménage déclare que l'un au moins des bruits suivants (bruit des transports, bruit de voisinage, bruit lié aux commerces, aux lieux de spectacles ou aux passants...) est souvent une gêne lorsqu'il est chez lui alors le bruit au sens large est considéré comme souvent une gêne. Selon les réponses des ménages sur le nombre de pièces du logement où la pollution de l'air est une gêne et sur sa fréquence, elle est qualifiée de faible à très forte.

La question sur le vandalisme est la suivante : « En 1999 ou en 2000, est-il arrivé dans votre quartier ou votre village, que des équipements collectifs aient été détruits ou détériorés volontairement ? (halls, parkings, cabines téléphoniques, abribus, panneaux, etc.) ».

Les questions sur le logement sont « Votre logement est-il humide ? mal chauffé ? en mauvais état ? ».

La question « Combien y a-t-il de pièces dans votre logement ? » avec la mention « Ne pas compter la cuisine ni la salle de bain » permet de déterminer si un ménage est en situation de surpeuplement compte tenu de sa composition.

La question exacte sur le revenu est « En tenant compte de tous les différents types de revenus, indiquez dans quelle tranche se situe le montant total des ressources perçues par tous les membres de votre ménage sur les 12 derniers mois », elle permet de connaître le revenu courant par tranche. A partir des réponses en tranche, on impute un revenu numérique par la méthode des résidus simulés ce qui permet le calcul pour chaque ménage du revenu par unité de consommation. Le patrimoine n'intervient pas dans l'évaluation de la situation monétaire du ménage. Or son niveau et en particulier le fait d'être propriétaire de son logement peut être analysé comme un indice de revenu permanent qui complète le revenu courant. De ce point de vue, les propriétaires sont moins pauvres, à revenu courant donné, que les locataires.

## Définitions

**Ménage à bas niveau de vie** : ménage dont le revenu par unité de consommation appartient au premier décile. Un tel ménage est donc dans les 10 % de ménages les plus pauvres. On les appelle aussi dans le texte « ménages pauvres ».

**Surpeuplement** : un ménage est dit en situation de surpeuplement si le logement qu'il occupe ne comporte pas un nombre de pièces suffisant compte tenu du nombre de personnes dont il se compose. Selon les conventions de l'Insee, sont nécessaires : une pièce de séjour, une pièce pour la personne de référence et son éventuel conjoint, une pièce pour chaque couple n'incluant pas la personne de référence, une pièce pour les autres person-

nes de 19 ans et plus ne vivant pas en couple, une pièce par enfant dans le cas général, une pièce pour deux enfants s'ils sont du même sexe ou ont moins de 7 ans. Avec cette définition, une personne seule habitant un studio est en situation de surpeuplement.

**Unité de consommation ou UC** : grandeur associée à chaque membre d'un ménage selon sa situation au sein du ménage et son âge. La personne de référence du ménage représente une unité de consommation (1 uc), les autres membres de 14 ans et plus 0,5 uc et les enfants de moins de 14 ans 0,3 uc.

**Problème de confort** : logement déclaré par le ménage soit humide, soit mal chauffé, soit en mauvais état.

**Unité Urbaine** : zone géographique composée d'une ou plusieurs communes, sur le territoire desquelles se trouve un ensemble de constructions tel qu'aucune ne soit séparée de la plus proche de plus de 200 mètres, et abritant au moins 2 000 habitants.

**Ville centre** : pour toutes les unités urbaines composées de plusieurs communes, on définit une à plusieurs villes centres, les autres communes constituant la banlieue de l'unité urbaine.

**Zone Urbaine Sensible (ZUS)** : territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville.

## Bibliographie

« De plus en plus de maisons individuelles » *Insee Première* n°885, février 2003.

« Mesurer la qualité de vie dans les grandes agglomérations » *Insee Première* n° 868, 2002.

« Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale » La Documentation Française, 2001.

« La pauvreté monétaire » *Synthèse* n° 47 Insee, 2001.

INSEE PREMIERE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

## BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

A RETOURNER A : INSEE Info Service, Service Abonnement B.P. 409, 75560 Paris CEDEX 12  
Tél. : 01 53 17 88 45 Fax : 01 53 17 89 77

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIERE - Tarif 2003

Abonnement annuel =  70 € (France)

87 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : \_\_\_\_\_ Activité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : \_\_\_\_\_

€.

**Direction Générale :**  
18, Bd Adolphe-Pinard  
75675 Paris cedex 14  
**Directeur de la publication :**  
Jean-Michel Charpin  
**Rédacteur en chef :**  
Daniel Temam  
**Rédacteurs :**  
R. Baktavatsalou,  
C. Benveniste, C. Dulon,  
A.-C. Morin  
**Maquette :** P.T.  
Code Sage IP03926  
ISSN 0997 - 3192  
© INSEE 2003

